



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPÉCIAL n°77 du 09 SEPTEMBRE 2019

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures, ainsi que sur le site Internet de la Préfecture (www.pas-de-calais.gouv.fr)

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE LILLE.....3

Secrétariat de Direction.....3

- Décision du 2 septembre 2019 portant délégation de signature par Madame Valérie DECROIX, Directrice interrégionale des services pénitentiaires à Monsieur Marc GINGUENE, directeur des services pénitentiaires, chef du département de la sécurité et de la détention.....3

- Décision du 2 septembre 2019 portant délégation de signature par Madame Valérie DECROIX, Directrice interrégionale des services pénitentiaires à Madame Camille GILLARDIN, directrice des services pénitentiaires, adjointe au chef du département de la sécurité et de la détention.....3

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE LILLE

SECRETARIAT DE DIRECTION

- Décision du 2 septembre 2019 portant délégation de signature par Madame Valérie DECROIX, Directrice interrégionale des services pénitentiaires à Monsieur Marc GINGUENE, directeur des services pénitentiaires, chef du département de la sécurité et de la détention

ARTICLE 1er : la délégation de signature est donnée par Madame Valérie DECROIX, directrice interrégionale des services pénitentiaires, à Monsieur Marc GINGUENE, directeur des services pénitentiaires, chef du département de la sécurité et de la détention

pour prendre les décisions administratives individuelles suivantes :

Affectation des condamnés, y compris les avis formulés par le DISP lorsque la décision relève du ministre de la justice

Changement d'affectation des condamnés

Transferts des personnes détenues dans le ressort de la DISP

Isolement, prolongation d'isolement, avis en matière d'isolement de la compétence du DISP

Décisions faisant suite aux recours administratifs préalables formés par les personnes détenues en matière disciplinaire

ARTICLE 2 : la présente décision portant délégation de signature sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Hauts de France.

Fait à Lille le 02 septembre 2019

La directrice interrégionale des services pénitentiaires

Signé Valérie DECROIX

- Décision du 2 septembre 2019 portant délégation de signature par Madame Valérie DECROIX, Directrice interrégionale des services pénitentiaires à Madame Camille GILLARDIN, directrice des services pénitentiaires, adjointe au chef du département de la sécurité et de la détention

ARTICLE 1er : la délégation de signature est donnée par Madame Valérie DECROIX, directrice interrégionale des services pénitentiaires, à Madame Camille GILLARDIN, directrice des services pénitentiaires, adjointe au chef du département de la sécurité et de la détention pour prendre les décisions administratives individuelles suivantes :

Affectation des condamnés, y compris les avis formulés par le DISP lorsque la décision relève du ministre de la justice

Changement d'affectation des condamnés

Transferts des personnes détenues dans le ressort de la DISP

Isolement, prolongation d'isolement, avis en matière d'isolement de la compétence du DISP

Décisions faisant suite aux recours administratifs préalables formés par les personnes détenues en matière disciplinaire

ARTICLE 2 : la présente décision portant délégation de signature sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des départements du Nord, du Pas de Calais, de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.

Fait à Lille le 02 septembre 2019

La directrice interrégionale des services pénitentiaires

Signé Valérie DECROIX